Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP du 4 janvier 2011 portant cessibilité des parcelles cadastrées section AO n° 30 et section AS n° 158 partielle (p), sises respectivement 3 rue Edouard Branly et 50 rue du général Sarrail à Bagneux

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'arrêté DATEDE/1 n° 2007-108 du 1er août 2007 portant déclaration d'utilité publique de l'opération de rénovation urbaine du Quartier des Tertres et Cuverons à Bagneux permettant la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine Gueffier ;

Vu l'arrêté DRE/BELP du 23 août 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée en vue de l'acquisition par la Société d'économie mixte d'aménagement et de développement économique des Hauts-de-Seine (SEM 92) des parcelles cadastrées section AO n° 30 et section AS n° 158p, sises respectivement 3 rue Edouard Branly et 50 rue du général Sarrail à Bagneux, dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Fontaine Gueffier à Bagneux ;

Vu l'enquête parcellaire qui s'est déroulée sous la forme simplifiée du 27 septembre au 12 octobre 2010 inclus, conformément à l'article R11-30 du code de l'expropriation ;

Vu les notifications individuelles correctement réalisées parvenues à leurs destinataires avant le 27 septembre 2010, date de l'ouverture de l'enquête parcellaire simplifiée, conformément à l'article R11-22 du code de l'expropriation ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 30 octobre 2010 favorables à la cessibilité des parcelles cadastrées section AO n° 30 et section AS n° 158p, sises respectivement 3 rue Edouard Branly et 50 rue du général Sarrail à Bagneux ;

Vu le courrier de la SEM 92 en date du 28 décembre 2010 sollicitant la cessibilité des parcelles susmentionnées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ADRESSE POSTALE : 167 - 177, avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre Cedex
SERVEUR VOCAL INTERACTIF : 08.21.80.30.92 / TELECOPIE : 01.47.25.21.21 / COURRIEL : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
ADRESSE INTERNET : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont déclarées immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique au profit de la SEM 92 les parcelles cadastrées section AO n° 30 et section AS n° 158p, sises respectivement 3 rue Edouard Branly et 50 rue du général Sarrail à Bagneux – conformément à l'état et au plan parcellaires annexés au présent arrêté – et nécessaires à l'aménagement de la ZAC de la Fontaine Gueffier à Bagneux.

ARTICLE 2: Le secrétaire général de la préfecture, le maire de Bagneux et le directeur général de la SEM 92 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Didier MONTCHAMP